RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE

Agence forestière des Bois-Francs

Conseiller forestier accrédité : Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc.

S C

No: 1742122150068

1- IDENTIFICATION

Numéro de producteur:

Nom, prénom:

ST-CHRIST.-D'ARTHABASKA Code postal: G6S 0P3

Tél.travail: Tél.rés.: QC Représentant: Tél.:

3- PARCELLE

No: 01

Sup. ou long.: 3

2- LOCALISATION

Région écologique: Tenure: 200 Code unité d'évaluation: 9808-69-9575

Municipalité code: 50005 Nom: STE-EULALIE

Cadastre code: 3670 Nom: STE-EULALIE Rang code: 11 Nom: RANG XI DE ASTO

Lot no: 24P 25P 26P 27P No du PAF: 1742122150067 Prop no: 07

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1): Q97126-92

Photo (2):

Échelle: 1\10000

Feuillet: 31L01SW

5- Résultats et qualité des interventions

	Résineux	Feuillus
1. Surface terrière résiduelle (m²/ha) :		
2. Prélèvement (%) :		
3. Chemin de débardage largeur (m) :		
4. Chemin de débardage espacement (m) :		
5. Prélèvement des rangées :		
6. Blessures aux arbres :		
7. Volume marchand abandonné (m³) :		
8. Qualité des tiges conservés :		
9. Nombre de semenciers (qté/ha) :		

10. Tiges éclaircies ou dégagées :	%	Tiges/ha
Résineux :	83	2075
Feuillus :	0	0
Total :	83	2075

11. % de tiges de 1 m et -: 2

12. Végétation éliminée (%) :	Herbacée	Ligneuse
	0	91

13. Hauteur d'élagage :
14. Nombre de tiges traitées :
15. Type de protecteur :
16. Andains (%) :
17. Produit ou matériel utilisé :
18. Quantité à l'hectare :
19. Nombre de microsites (qté/ha) :
20. Distance entre les fossés (m) :
21. Profondeur fossés principaux (m) :
22. Profondeur fossés secondaires (m) :
23. Bassins de sédimentation :
24. État des fossés :
25. État des ponceaux :
26. Surface de roulement (m) :
27. Emprise (m) :
28. Machinerie ou équipement utilisé : Débrouss.manuel
29. Efficacité du traitement (%) : 91
30. Respect des lois et règlements : n/a
31. Période de réalisation : 2014-12-18
32. Travaux réalisés par : P:propriétaire
33. % Essences compagnes :

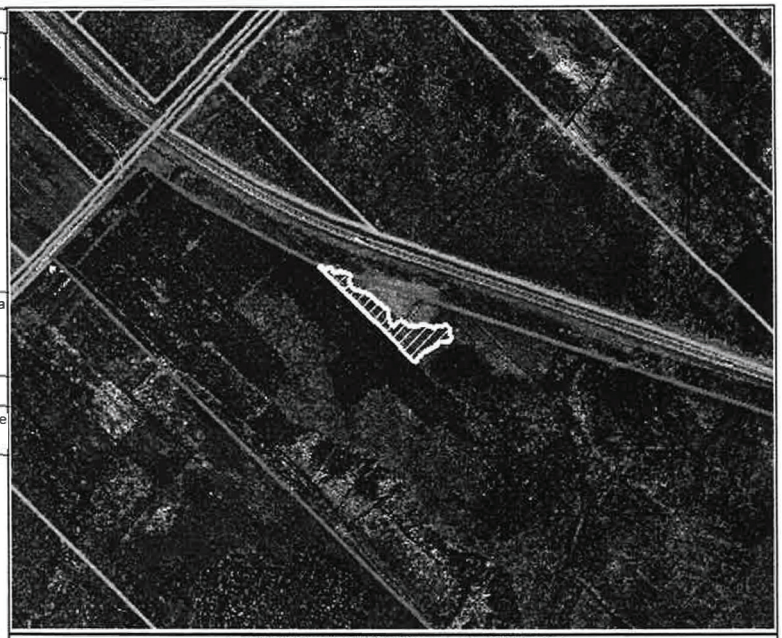

6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock

Total : Superficie reboisé : Qualité :

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code prod.	Code trav.	TEG	Unité	Technique Taux	Technique Sous-total	Technique Réd ($)	Technique Total tech	Exécution Taux	Exécution Sous-total	Exécution Réd.($)	Exécution Total exec.	Grand Total
0715	1ECME2	G	0.770	299	230.23	0.00	230.23	798	614.46	0.00	614.46	844.69

57482

Programme : AR-01 Montant total de l'aide financière: 230.23 614.46 844.69

8- DONNÉES FAUNIQUES

Arbres fruitiers (qté/ha;essence) :

Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha) :

Autres :

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : oui

Finn des travaux le 18 decembre 2014 suite à un redoux. Ancienne prescription 1742122140027 au nom de Danielle Deshaies, Morin ,Deshaies transférée suite à une transaction. Moins de 1% plants coupés.

Réservé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée ___

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :

Producteur forestier reconnu___ , et ce, pour un montant de _____$

Conseiller forestier accrédité___ , et ce, pour un montant de _____$

et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ___

Signatre de l'Agence _____

Date : _____

Si non inscrit à la prescription :	Oui	Non
Dérogation à un règlement :	☐	☐
Ajustement au PPMV :	☐	☐

Si oui justifications ou précisions :

Sélectionné pour la V.O. : ☐

Attestation de l'ingénieur forestier

☑ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence

☐ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :

Frigon Eric

Rapport d'exécution préparé par

2015-06-10

Date

Réalisé sous la reponsabilité et la supervision personnelle de :

Signature Ing. F

02-004 10/06/2015

No permis Date

No: 1742122150068 15-06 1

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE

Agence forestière des Bois-Francs

Conseiller forestier accrédité : Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc.

Cert 2022/03/07
PAF 2025/06/03

1- IDENTIFICATION

Numéro de producteur: Adresse: Nom, prénom:

ST-CHRIST.-D'ARTHABASKA QC Code postal: G6S 0P3

Tél.travail: Tél.rés.: Représentant: Tél.:

No: 1742122150069

3- PARCELLE

No. 005

Sup. ou long. : 1

2- LOCALISATION

Région écologique: Tenure: 200 Code unité d'évaluation: 9808-69-9575

Municipalité code: 50005 Nom: STE-EULALIE

Cadastre code : 3670 Nom: STE-EULALIE Rang code : 11 Nom: RANG XI DE ASTO

Lot no: 24.1 25.1 26.1 27.1 No du PAF : 1742122150067 Prop no: 07

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1):

Photo (2):

Échelle: 1\10000

Feuillet: 31L01SW

5- Résultats et qualité des interventions

	Résineux	Feuillus
1. Surface terrière résiduelle (m²/ha) :		
2. Prélèvement (%) :		
3. Chemin de débardage largeur (m) :		
4. Chemin de débardage espacement (m) :		
5. Prélèvement sentier (%):		
6. Blessures aux arbres :	2	
7. Volume marchand abandonné (m³) :		
8. Qualité des tiges conservés :		
9. Nombre de semenciers (qté/ha) :		

10. Tiges éclaircies ou dégagées :	%	Tiges/ha
Résineux :	92	2300
Feuillus :	0	0
Total :	92	2300

11. % de tiges de 1 m et -: 0

	Herbacée	Ligneuse
12. Végétation éliminée (%) :	99	99

13. Hauteur d'élagage :
14. Nombre de tiges traitées :
15. Type de protecteur :
16. Andains (%) :
17. Produit ou matériel utilisé :
18. Quantité à l'hectare :
19. Nombre de microsites (qté/ha) :
20. Distance entre les fossés (m) :
21. Profondeur fossés principaux (m) :
22. Profondeur fossés secondaires (m) :
23. Bassins de sédimentation :
24. État des fossés :
25. État des ponceaux :
26. Surface de roulement (m) :
27. Emprise (m) :
28. Machinerie ou équipement utilisé : Débrouss.manuel
29. Efficacité du traitement (%) : 95
30. Respect des lois et réglements : O
31. Période de réalisation : 2018-08-03
32. Travaux réalisés par : C:conseiller
33. % Essences compagnes :

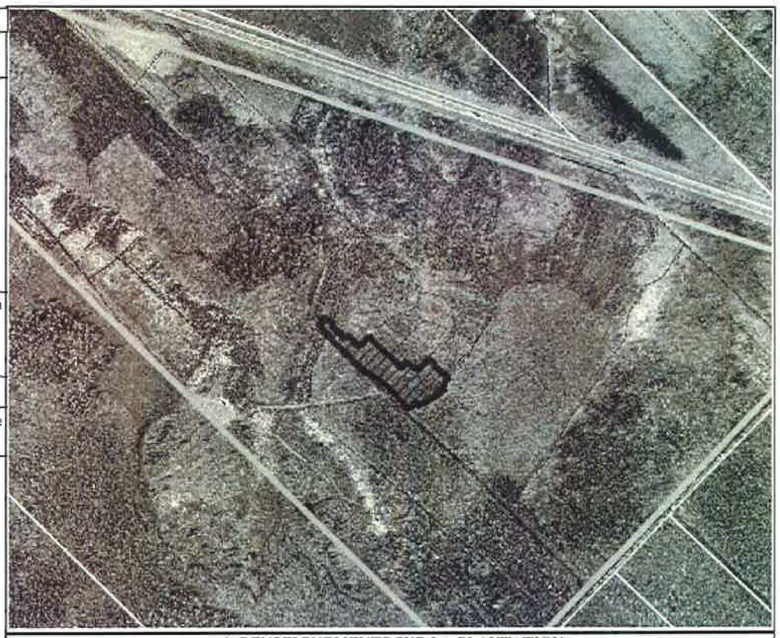

6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock

Total : Superficie reboisé : Qualité :

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code prod.	Code trav.	T E G	Unité	Technique Taux	Technique Sous-total	Technique Réd.($)	Technique Total tech	Exécution Taux	Exécution Sous-total	Exécution Réd.($)	Exécution Total exec	Grand Total
7752	ECME2	G	1.100	444	488.40	0.00	488.40	1287	1415.70	0.00	1415.70	1904.10

Programme : AR-01 Montant total de l'aide financière: 488.40 1415.70 1904.10

8- DONNÉES FAUNIQUES

Arbres fruitiers (qté/ha;essence) :

Arbres vétérans ☐ ou chicots ☐ (qté/ha) :

Autres :

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui

Entretien de plantation

Prescription validé avant les travaux

Réservé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée ___

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :

Producteur forestier reconnu___, et ce, pour un montant de _____ $

Conseiller forestier accrédité ✓, et ce, pour un montant de 1904.10$

et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée ___

Signatre de l'Agence

Date : 18/10/30

Si non inscrit à la prescription :	Oui	Non
Dérogation à un règlement :	☐	☐
Ajustement au PPMV :	☐	☐

Si oui justifications ou précisions :

Sélectionné pour la V.O. : ☐

Attestation de l'ingénieur forestier

☑ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence

☐ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :

Beaudoin Gabriel
Rapport d'exécution préparé par

2018-08-10
Date

Réalisé sous la reponsabilité et la supervision personnelle de :

Signature Ing. f.

81090 2018/08/10
No permis Date

No: 1742122150069 18-08 1

PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence forestière des Bois-Francs

Conseiller forestier accrédité : Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc.

No: 1742122150069

1 - IDENTIFICATION

Numéro de producteur: Adresse: Nom, prénom:

ST-CHRIST.-D'ARTHABASKA QC Code postal: G6S 0P3

Tél.travail: Tél.rés.: Représentant: Tél.:

3 - PARCELLE

No. 005

Sup. ou long. : 1

2 - LOCALISATION

Région écologique: Tenure: 200 Code unité d'évaluation: 9808-69-9575

Municipalité code: 50005 Nom: STE-EULALIE

Cadastre code : 3670 Nom: STE-EULALIE Rang code : 11 Nom: RANG XI DE ASTO

Lot no: 24.1 25.1 26.1 27.1 No du PAF : 1742122150067 Prop no: 07

4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE

Photo (1):

Photo (2):

Échelle: 1\10000

Feuillet: 31L01SW

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Oculaire: ☐ Inventaire forestier(visite terrain): ☐

Description du peuplement

Groupement d'essences : EpN p

Densité: B

Hauteur (m ou cm pour plantation): 5

Origine ou perturbation:

Type de terrain :

Autre que peuplement :

Age ou année de plantation: 0015

Couverture de broussaille: 41

Tiges opprimées (%): 41 H: 0% L: 41 %

% de tige de 1.5 m et - 0 %

Taux mortalité ou tiges affectées: 11

Régénération (tiges/ha): résineux: 2225 feuillus: 0

Coefficient de distribution: résineux: 89 feuillus: 0

O: ☐ I: ☐ Total : 89

Terrain

Texture:

Relief

Profondeur

Dépôt

Drainage :

Type écologique:

IQS:

Rapport H/D:

Régénéré selon kioto

Tiges semencières /ha

Tiges de qualité /ha: nb %

Cime verte %

Essences compagnes %

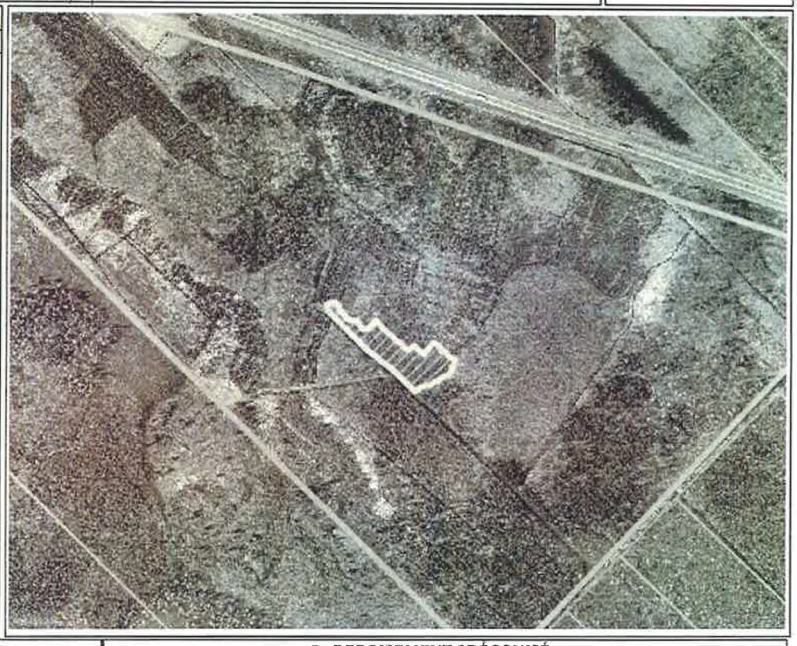

6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
Total								

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total :		Objectif :		

8 - TRAITEMENTS

Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total ($) Tech.	Total ($) Exec.	Total
AR-01	0755	0755 Dégag.mécanique ou manuel	1.000					
						Montant total de l'aide financière:	0.00	0.00	0.00

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES

Entretien manuel de la plantation. Le traitement vise à controler toute la végétation ligneuse nuisible à la croissance des plants. L'emploi de la scie circulaire est fortement recommandé pour dégager la plantation des arbustes qui l'oppriment. A noter que les déchets de coupe demeureront sur le terrain pour enrichir le sol. Plants opprimés à 41%. Une partie de la plantation est à débroussailler.

Zones à Protéger :

Type :	Bande de protection	Période recommandée:
		toutes
	m.	Appareil à utiliser:
	m.	Débrouss.manuel

Zones d'affectation du PPMV :

Modalité d'intervention du PPM V ☐ ou règlement ☐

	Oui	Non	
Dérogation à un règlement :	☐	☐	aucune
Ajustement au PPMV :	☐	☐	

Si oui justifications ou précisions :

Demande de reboisement friche ☐ Sélectionnée pour la V.O.: ☐

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la **Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1)**.

Je m'engage :

- à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Producteur forestier reconnu: Date :

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes.

En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu Date : Tech ☐ Exéc ☐

Conseiller forestier accrédité Date : 2015/06/02 Tech ☑ Exéc ☑

Préparé par: Frigon,Eric Date : 2015-06-02

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

Signature Ing. f. No permis 81090 Date 2015/06/02

No: 1742122150069